



Liquidation et partage de succession

Par **benal95**, le **26/07/2010** à **19:49**

Bonjour,
ma mere est decedee au mois d'octobre 2009
une de mes soeurs reprend la maison et on fait une liquidation et partage de la sucesssion
le probleme est que le notaire a commis regulierement des erreurs dans les actes et nous lui
avons demande de modifie et de le faire correctement afin de cloturer la succesion> apres 3
rendez vous
fin juin, il nous convoque pour finaliser la succession et nous remet un cheque pour cloturer la
succession
le 12 juillet on recoit un courrier par lequel il nous annonce qu'il s'est encore trompe et que
nous lui devons de l'argent pour payer les droits de toute urgence et que si on ne lui adresse
pas tout de suite le reglement, il faudra etablir une attestation de propriete ce qui engendrerait
un surcout important
en a il le droit ?
n'est il pas tenu de depose l'acte et doit on payer